

Les artistes franco-manitobains et les collections institutionnelles de Winnipeg en 2017 : un aperçu

par Bernard Mulaire, le 14 janvier 2018

Site Web : bernardmulaire.ca



Le Manitoba français a produit et continue de produire de nombreux artistes en arts visuels. Dès le XIX^e siècle et durant la première moitié du XX^e, on compte des artistes venus d'ailleurs, tels les Sœurs Lagrave et Gosselin, Constantin Tauffenbach, de même que Marguerite Judd Taylor. Au XX^e, on voit aussi éclore les talents de Pauline LeGoff/Boutal et de Hubert Garnier. Ils sont suivis par une nouvelle génération d'artistes d'après-guerre dont Réal Bérard, Pauline Morier, Roger LaFrenière, Marcien Lemay, Suzanne Gauthier et Marcel Gosselin. Aujourd'hui, se démarquent, entre autres, les Michel Saint-Hilaire, Madeleine Vrignon, Dominique Rey, Mélanie Rocan, Benjamin Funk et Shaun Morin.



L'an dernier (2017), la Winnipeg Art Gallery a acquis un tableau majeur de Suzanne Gauthier. Cela m'a amené à poser la question : « Quels artistes franco-manitobains sont représentés dans les collections institutionnelles du Manitoba? » Par « collection institutionnelle », j'entends toute

entité publique, d'enseignement, religieuse ou commerciale étant en mesure d'acquérir des œuvres d'art.

Mon rêve fut alors de dresser un répertoire qui puisse devenir une banque de données fournissant le nom des institutions et des artistes. Un tel répertoire, me semblait-il, pourrait servir d'outil de recherche pour quiconque entreprendrait une étude sur les artistes franco-manitobains, soit pour la rédaction d'articles ou l'organisation d'expositions.

Imaginons la chose : en consultant le répertoire, on apprendrait qui possède des œuvres de tel/le artiste. Ne serait-ce pas merveilleux et utile?

Le Tableau présente le résultat de mes recherches. Il compte près de 30 institutions et environ 75 artistes.



Grâce à ce [Tableau](#), on découvre, par exemple, que le CCFM, les Éditions du Blé, Manitoba Hydro, la SFM et l'Université de Saint-Boniface possèdent des œuvres de Brigitte Dion. Qui dit mieux? Hélène Lemay a des œuvres au CCFM, à St. John's College et à la Ville de Winnipeg. Pauline Morier est à la Bibliothèque publique de Saint-Boniface, au CCFM, au Musée et à

l'Université de Saint-Boniface de même qu'à la SHSB/Centre du patrimoine. Le renommé Constantin Tauffenbach est au Musée de Saint-Boniface, à la SHSB/Centre du patrimoine et à la Winnipeg Art Gallery. On trouve même des œuvres de l'écrivain J.R. Léveillé au CCFM, à la SHSB/Centre du patrimoine et à l'Université de Saint-Boniface. Fascinant, non?

Toutes fascinantes que ces données puissent être, je me suis buté à des problèmes insurmontables.

D'abord, comment définir le concept « franco-manitobain » quand, aujourd'hui même, toute la communauté en débat? On préfère penser en termes de « francophone », « parlant français », « membre de la francophonie », « francophile », « bilingue », etc. Autrefois, on pouvait facilement conclure à une identité française de par les seuls prénoms et noms. Pauline Boutal? Réal Bérard? Franco-manitobains! Mais comment en juger de



nos jours? Tel artiste est-il plus ou moins francophone que James Culleton et David McNair?



Devrait-on inclure seulement les artistes francophones du Manitoba? Comment exclure le Fransaskois Joe Fafard, un diplômé en arts plastiques de l'Université du Manitoba dont la première exposition publique a eu lieu à la Bibliothèque municipale de Saint-Boniface (celle de L'Atelier de Saint-Boniface tenue en 1965)? L'Acadien Michel Leblanc qui a collaboré aux Éditions du blé ne mérite-t-il pas de paraître au palmarès? Ou tel/le autre artiste de France ou de Belgique? Car, voilà une réalité : toutes les institutions « collectionneuses » possèdent des œuvres d'artistes de partout.

La School of Art de l'Université du Manitoba conserve, par exemple, une œuvre de l'artiste peintre Suzanne Valadon, la maîtresse et modèle de Toulouse-Lautrec et mère de Maurice Utrillo. De Montmartre à Winnipeg! Incroyable mais vrai. C'est sans parler du Palais législatif qui arbore à son sommet le célèbre *Golden Boy*, œuvre du sculpteur français Georges Gardet. On inclut ou on exclut? J'ai choisi la première option pour Gardet, comme aussi pour le sculpteur français Eugène Bénéat dont on connaît le monument aux « Poilus » érigé devant la Cathédrale de Saint-Boniface. Quant aux œuvres des artistes franco-européens à la Winnipeg Art Gallery, n'y pensons même pas tant ils doivent être nombreux.



Autre embûche : quelles institutions répertorier? Une fois compris la Winnipeg Art Gallery et divers

musées de la capitale, pourquoi ne pas ajouter les musées régionaux? Une fois répertoriée la société Manitoba Hydro, pourquoi ne pas faire place à d'autres entités commerciales? On répertorie la cathédrale de Saint-Boniface? Alors, pourquoi pas toutes les églises de la province?



De plus, dresser une liste d'institutions « collectionneuses » confronte à la difficulté d'identifier les propriétaires. À qui appartient vraiment l'installation sculpturale d'Étienne Gaboury dans la cour de l'École Provencher? De même le monument de guerre belge de Hubert Garnier sur le boulevard Provencher et le monument La Vérendrye du Québécois Émile

Brunet devant l'Hôpital Saint-Boniface (que je n'ai pu inclure faute de réponse)?

Enfin, comment assurer la gestion d'une banque des données comme j'en rêvais? Elle nécessiterait une mise à jour constante, qui deviendrait colossale.

Permettons-nous donc le plaisir de constater, pour le moment, que les artistes franco-manitobains sont présents en grand nombre dans les collections d'œuvres d'art de nombreuses institutions manitobaines. C'est un début.



Bernard Mulaire est membre de la SHSB. Le Centre du patrimoine conserve son fonds d'artiste. Il a mis sur pied la galerie d'art du CCFM en 1975-1976, et a créé les bases de la collection d'œuvres d'art du CCFM.

Il est l'auteur des essais suivants :

- *Tracer un espace en arts visuels – vers la création d'une galerie d'art à Saint-Boniface 1965-1975*, Éditions Ink inc., 2002, 30 pages. Cet ouvrage a accompagné une exposition tenue au Salon Empire du Centre du patrimoine.
- « 1965-1975 : dix années d'effervescence parmi les artistes de Saint-Boniface », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, Presses universitaires de Saint-Boniface, vol. 15, no 2 (2003), p. 123 à 159.

Addendum :

1. Comment être « acquis »?

On peut se demander, quand on examine le Tableau, pourquoi les institutions répertoriées possèdent des œuvres de tels et telles artistes et non pas d'autres. Et quand on a accès à la liste des œuvres que chacune possède, on peut s'étonner du fait que les artistes ne soient pas pareillement représentés. On y trouve soit une œuvre par artiste ou des dizaines, sinon plus encore. Comment expliquer une telle disparité?

La réponse peut décevoir. La plupart des institutions, même la Winnipeg Art Gallery, ont commencé à collectionner sans orientation précise. Leur mandat d'acquisition s'est souvent clarifié avec le temps mais, encore aujourd'hui, plusieurs ne jouissent pas de fonds d'acquisition considérables. Elles acquièrent donc des œuvres grâce à des dons, des cadeaux, des legs. Bien sûr, elles peuvent accepter ou pas, selon leur mandat, ce mandat exprimant la vocation de l'institution.

Prenons mon propre cas. Au Manitoba, on me retrouve à la Winnipeg Art Gallery (WAG), à la School of Art de l'Université du Manitoba, à la SHSB/Centre du patrimoine et, depuis peu, au CCFM. À la WAG, parce qu'en 1981, le Volunteer Committee du musée m'a commandé une gravure pour faire partie du portfolio qu'il allait vendre au profit du musée. Le musée a intégré à ses collections un exemplaire du portfolio. Pourquoi la School of Art? Parce qu'une bienfaitrice lui a donné un exemplaire de ma gravure vendue à la WAG en 1981. Pourquoi le Centre du patrimoine? Parce que j'y ai déposé mon fonds d'artiste. Le Centre a d'ailleurs innové dans le monde archivistique en l'an 2000 en acceptant mes œuvres en tant que documents d'archives. Mon fonds a ensuite servi d'exemple à Rachel Ross dans son mémoire de maîtrise en archivistique *Art and Archives: Theoretical and Practical Definitions of "Documentary Art" in Canadian Archives* (Université du Manitoba, 2006). Enfin, pourquoi le CCFM? Parce que je lui ai fait don de quelques-unes de mes œuvres.

Au sujet du CCFM, on sait que sa collection est due à des dons. Quant à la Galerie Buhler, elle a bénéficié récemment d'un don important en œuvres d'art de la part de la succession du regretté Ken Hughes de Winnipeg. Je parierais que nombre d'artistes sont représentés dans les collections institutionnelles à cause de facteurs du genre.

Un bémol : offrir des œuvres à des institutions, surtout de nature muséale, n'est pas automatique. Se manifeste alors souvent le besoin de faire valoir l'artiste et d'expliquer pourquoi l'institution devrait accepter l'œuvre ou les œuvres. Le processus peut prendre six mois comme il peut prendre quatre ans. Il faut s'armer de patience.

Le cas des monuments et installations sculpturales dites œuvres d'art public relève d'une autre problématique, cependant. Vu la fonction commémorative des uns et les coûts élevés de la réalisation de toutes ces grandes œuvres, elles doivent presque toutes leur existence à des concours de sélection et nécessitent des budgets qu'accordent les instances gouvernementales. Les auteurs des œuvres meublant le Jardin de sculptures de la Maison des artistes visuels francophones ou Madeleine Vrignon qui vient de signer une installation marquant le 150^e anniversaire du Canada devant l'Université de Saint-Boniface n'ont pas agi seuls.

2. Émulation.

Enfin, malgré ses failles, j'espérerais que ma recherche incite les institutions à faire l'inventaire des œuvres d'art en leur possession. Les grandes institutions comme la WAG bien sûr, Manitoba Hydro, St. John's College, la Galerie Buhler et le CCFM ont déjà un outil du genre. D'autres sont à leur balbutiement en la matière. La Ville de Winnipeg, par exemple, ne possède pas de liste centrale des œuvres d'art qu'elle possède, et Dieu sait qu'il doit y avoir des richesses sinon des trésors un peu partout dans les halls d'entrée, les couloirs, les salles, les jardins et les parcs. Le Service des archives sait ce qu'il possède, mais ignore ce qu'il y a dans les bureaux. Au plus, pourrait-on savoir que le mobilier comprend deux chaises, une table, un classeur et trois *pictures* ou « cadres ». Que voit-on dans les « cadres »? Un Lemoine Fitzgerald? Un LaFrenière? Un Rembrandt? Mystère et boule de gomme.

Un autre but recherché serait que les institutions, quel que soit leur budget ou moyen d'acquisition, examinent leurs collections en se demandant (certaines le font déjà) : « De qui devrions-nous absolument posséder une œuvre? » Et peu à peu, que ce soit par don, cadeau ou legs, ou même par achat, tenter de combler les lacunes les plus évidentes (les monuments et œuvres d'art public exigent, bien entendu, des circonstances particulières).

Peut-être ainsi plus d'artistes franco-manitobains se verraient-ils représentés dans les collections institutionnelles d'œuvres d'art du Manitoba. Le mot est lancé : « Franco-Manitobains : donnez-leur les œuvres d'art que vous possédez. »

Exemples d'institutions de Winnipeg possédant des œuvres d'artistes franco- manitobains -- 2017

Par Bernard Mulaire, le 14 janvier 2018

v *Archevêché de Saint-Boniface*

Réal Bérard
Pauline Boutal
Robert Freynet

Gene Gauthier
Noëla Gauthier
Yvan Lambert
Charles Maillard
A. Mathieu
Guy St. Godard

Jardin du patrimoine

Collection Association catholique manitobaine de santé et Diocèse de Saint-Boniface

Madeleine Vrignon

v Archives du Manitoba

Marguerite Judd Taylor

v Bibliothèque publique de Saint-Boniface

Adrienne Bouchard Langlois
Roger LaFrenière
René J. Lanthier
Pauline Morier

*v Caisse Groupe Financier
Centres Provencher et Dakota*

Réal Bérard
Guy St. Godard
Gaëtanne Simone Sylvester
Hubert Thérout

v Cathédrale de Saint-Boniface

Thérèse Aubin
Eugène Bénet
Réal Bérard
Robert Freynet
Hubert Garnier
Joseph Gauthier

v Centre culturel franco-manitobain

Damyèle Arbez-Chaput
Réal Bérard
Lilian Bonin
Roger Boulet (prêt)
Sylvie Boulet
Pauline Boutal
Claire Breton-Gaboury
Raymond Brunet
James Culleton
Brigitte Dion
Denis Duguay
Étienne Gaboury (documentation)
Raymond Gauthier
Suzanne Gauthier
Marcel Gosselin
Paul Guyot
Jacques Hudon
Marguerite Judd Taylor
Roger LaFrenière
Michel Leblanc
Hélène Lemay
Marcien Lemay
J.R. Léveillé
Aimé L'Heureux
Marco Montess
Pauline Morier
Bernard Mulaire
Noëlla Muruvé
Hubert Pantel
Nathalie Parenteau
Yannick Sasseville
Roger Turenne
Yvon Villarceaux

v Cimetière de Saint-Boniface, rue Archibald

Réal Bérard

v *École Provencher*
Sentier littéraire Gabrielle-Roy

Étienne Gaboury

v *Éditions du Blé*

Réal Bérard
Brigitte Dion
Michel Leblanc
Denis Savoie

v *Hôpital général de Saint-Boniface*
Galerie Buhler Gallery

Joe Fafard
Suzanne Gauthier
Roger LaFrenière
Armand Paquette
Gaëtanne Simone Sylvester

v *J.H. Bruns Collegiate*

Pauline Boutal

v *Maison des artistes visuels francophones*
Jardin de sculptures

Joe Fafard
Marcel Gosselin
Madeleine Vrignon

v *Maison Gabrielle-Roy*

Colette Balcaen
M. Beaudry
Réal Bérard
Denis Savoie

v Manitoba Hydro

Brigitte Dion
Joe Fafard
Roger LaFrenière
Armand Paquette
Michel Saint-Hilaire

v Musée de Saint-Boniface

Réal Bérard
Pauline Boutal
Jules Desjarlais
Hubert Garnier
Marie-Scholastique Gosselin, sgm
Miguel Joyal
Marie-Eulalie Lagrave, sgm
Pauline Morier
Constantin Tauffenbach

v Oseredok

(Ukrainian Cultural and Educational Centre)

Suzanne Gauthier

v Palais législatif

Pauline Boutal
Georges Gardet
Hubert Garnier
Miguel Joyal
Marguerite Judd Taylor
Madeleine Vrignon

v Parc Assiniboine

Michel Saint-Hilaire

Winnipeg's Citizens Hall of Fame

Madeleine Vrignon

v Parcs Canada

La Fourche

Étienne Gaboury

Marcel Gosselin

v Qualico Communities

Ridge Wood West, Sage Creek

David McNair

v Société franco-manitobaine

Réal Bérard

Brigitte Dion

Roger LaFrenière

Cyril Parent

v Société historique de Saint-Boniface

Centre du patrimoine (divers fonds)

Germaine Bérard (Sr Marie-Philippine, snjm)

Réal Bérard

Roger Boulet

Pauline Boutal

Flora Fortin (Sr Marie-Jean-du-Calvaire, snjm)

Suzanne Gauthier

Margot Hubiki

J.R. Léveillé

Pauline Morier

Bernard Mulaire

Robert Prenovault

Jean-Guy St-Arnaud, sj

Constantin Tauffenbach

v Université de Saint-Boniface

Damyèle Arbez-Chaput
Réal Bérard
Pauline Boutal
Brigitte Dion
Edmond Dufort
Benjamin Funk
Marcel Gosselin
René J. Lanthier
Monique Larouche
Marcien Lemay
Roger Léveillé
Pauline Morier
Guy Préfontaine
Dominique Rey
Gaëtanne Simone Sylvester
Madeleine Vrignon

*v Université du Manitoba
School of Art Permanent Collection*

Louise Chenier
Joe Fafard
Suzanne Gauthier
Bernard Mulaire
Wilf Perreault

St. John's College Art Collection

Michel Babeux et Sylvain Cayer (Québec)
Robert Boucher (Québec)
Joe Fafard
Suzanne Gauthier
Roger LaFrenière
Hélène Lemay
Armand J. Paquette
Élaine Pelletier (?)
Agnes Ruest (Sask) (?)

v Winnipeg Art Gallery

Pauline Boutal
Joe Fafard

Suzanne Gauthier
Marcel Gosselin
Roger LaFrenière
Bernard Mulaire
Dominique Rey
Mélanie Rocan
Constantin Tauffenbach

v Winnipeg City Hall

Hélène Lemay
Marcien Lemay
Armand Paquette

v Winnipeg Millennium Public Library

Armand Paquette

Numéro de référence de la chemise aux archives de la SHSB : 0043/2525/564.